

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75073

Objet

ENTRETIEN DES TERRAINS
NON BATIS SITUÉS EN
AGGLOMERATION

DATE DE CONVOCATION

23 JUIN 1975

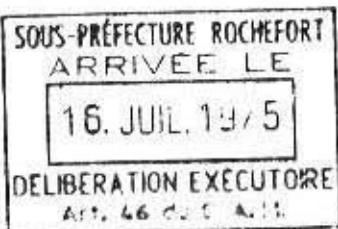
DATE D'AFFICHAGE

23 JUIN 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 20



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante quinze
le vingt sept juin à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, STIPAL, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,
BROTREAU, BERLAND, BOUCHET, DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, BOUTET,
Me TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. Melle FOUCHÉ, M. COLLE, M. MONTRON, M. RIVIERE,
Dr. DOMECCO Madame BIDEAU,

Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

Conformément à l'article L 3 du Code de la Santé Publique,
le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet d'arrêté
municipal rendant obligatoire l'entretien des terrain non-bâti
situés dans l'agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet d'arrêté présenté,

Considérant qu'il importe pour l'hygiène et la salubrité
publiques que les terrains non-bâti doivent être maintenus
par leur propriétaire dans un état de propreté permanente,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

sur le projet d'arrêté municipal rendant obligatoire l'entretien
des terrains non bâtis, situés dans l'agglomération.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres du Conseil Municipal présents
à la séance.

Pour extrait conforme au Registre



Pour le Maire
le Premier Adjoint,

Guy TETARD